

Mairie de Barjac (Gard)  
30430



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021 – 18h00**

**PRESENTS :** M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN - Mme FERRAT – M. RAYBAUD – Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. EL ATTAR – M. FURESTIER – Mme CLAVAGUERA – Mme ESNEE – Mme GORRIZ – M. IPSILANTI – M. FILIPEK

Absents : -

Procurations : M. GILLES à M. CHAULET – M. VINOLO à M. BELIN – M. LAZARD à Mme LE HE – Mme QUET à Mme GORRIZ – Mme BOFILL à Mme GORRIZ

**Après rappel de son contenu, le précédent compte-rendu du Conseil municipal du 4 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

***Ressources humaines – Recrutement d'un apprenti à la cuisine centrale :***

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter M. Tom REBOUL par le biais d'un contrat d'apprentissage au sein de la cuisine centrale, dans le cadre de sa formation de CAP Cuisine, du 5 février 2021 au 31 août 2022. M. Tom REBOUL est en stage au sein de la cuisine depuis le 23 novembre dernier. Un avis favorable au recrutement a été donné par le Comité Technique du CDG30, en sa séance du 3 décembre 2020. La rémunération de l'apprenti est fixée réglementairement en fonction du SMIC, du nombre d'année d'apprentissage, du niveau d'étude et de l'âge de l'apprenti. Il s'agira, pour information, de 27% du SMIC la première année, puis 39% du SMIC la deuxième année. La collectivité aura également à sa charge les frais d'inscription et les frais pédagogique à hauteur de 50%, le restant étant supporté par le CNFPT. Le reste à charge pour la Commune sera pour la première année de 2 625 euros. Concernant la deuxième année, il s'agira de 1531,25 euros.

***Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :***

Le tableau des effectifs suivants est approuvé à l'unanimité :

| <b><i>CADRES<br/>D'EMPLOIS</i></b>       | <b><i>GRADES</i></b>                           | <b><i>NOMBRE<br/>D'EMPLOIS<br/>POURVUS</i></b> | <b><i>NOMBRE<br/>D'EMPLOIS<br/>VACANTS</i></b> |
|--|--|--|--|
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>            |  |  |  |
| <b>Attaché territorial<br/>(Cat A)</b>   | Attaché  | <b>2 postes à temps<br/>complet</b>            |  |
| <b>Rédacteur<br/>territorial (Cat B)</b> | Rédacteur principal<br>1 <sup>ème</sup> classe | <b>1 poste à temps<br/>complet</b>             |  |
|  | Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe    |  | <b>1 poste à temps<br/>complet</b>             |

|                                      |   |   |                                    |
|--------------------------------------|---|---|------------------------------------|
| <b>Adjoint administratif (cat C)</b> | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | <b>1 poste à temps complet</b><br>(temps partiel raison familiale 27 h/semaine) |                                    |
|                                      | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | <b>2 postes à temps complet</b>   |                                    |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>             |   |   |                                    |
| <b>Agent de maîtrise (Cat C)</b>     | Agent de maîtrise principal                             | <b>2 postes à temps complet</b>   |                                    |
|                                      | Agent de maîtrise                                       |   | <b>1 poste à temps complet</b>     |
| <b>Adjoint technique (Cat C)</b>     | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | <b>2 postes à temps complet</b>   |                                    |
|                                      | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | <b>4 postes à temps complet</b><br><b>2 postes à temps non complet</b>          | <b>2 postes à temps complet</b>    |
|                                      | Adjoint technique                                       | <b>3 postes à temps complet</b><br><b>3 postes à temps non complet</b>          |                                    |
| <b>FILIERE ANIMATION</b>             |   |   |                                    |
| <b>Animateur territorial (Cat B)</b> | Animateur   | <b>1 poste à temps complet</b>  |                                    |
| <b>Adjoint d'animation (Cat C)</b>   | Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe   | <b>1 poste à temps complet</b>  | <b>1 poste à temps complet</b>     |
|                                      | Adjoint d'animation                                     | <b>1 poste à temps complet</b>  | <b>1 poste à temps complet</b>     |
| <b>ATSEM (Cat C)</b>                 | ATSEM   |   | <b>1 poste à temps non complet</b> |

| <b>FILIERE CULTURELLE</b>            |  |                                |                                |
|--------------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Adjoint du patrimoine (Cat C)</b> | Adjoint du patrimoine principal<br>2 <sup>ème</sup> classe | <b>1 poste à temps complet</b> |                                |
|                                      | Adjoint du patrimoine                                      | <b>1 poste à temps complet</b> |                                |
| <b>FILIERE POLICE</b>                |  |                                |                                |
| <b>Garde-champêtre (Cat C)</b>       | Garde-Champêtre  |                                | <b>1 poste à temps complet</b> |

**Subventions – Demandes de subvention auprès de l'Etat :**

M. le Maire fait le point sur toutes les opérations de travaux engagées par la Commune, afin de les approuver, ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

1- Réaménagement du jardin d'enfants

Ce dossier consiste à la reprise des jeux existants, de l'ajout de 4 zones de jeux supplémentaires, de la création d'une nouvelle zone comprenant table de pique-nique et sanitaires et places de parking PMR, de l'amélioration de l'éclairage.

Pour le lot Jeux d'enfants, les travaux sont estimés à 80.400 euros HT

Pour le lot éclairage, les travaux sont estimés à 13.300 euros HT

Pour le lot sanitaire, les travaux sont estimés à 97.260 euros HT

Au total, ces travaux ont été chiffrés à 190.960 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le représentant de l'ETAT, une subvention pour ces travaux.

2- Travaux de sécurisation de l'entrée sud de Barjac – RD 979

Ce dossier consiste à la mise en place d'une circulation en T à l'entrée sud de la ville de Barjac afin de sécuriser l'accès à l'entrée Sud de la ZA de Barjac. Ces travaux ont été chiffrés à 550.000 euros HT.

A l'unanimité, cette demande de subvention est approuvée par le Conseil municipal.

3- Rénovation énergétique et thermique de l'école publique de Barjac

Ces travaux concernent l'installation d'un nouveau système de chauffage dans les deux bâtiments de l'école ainsi que la reprise de fenêtres et portes sur la face Sud. Une visite a été réalisée sur site avec AER, Maître Œuvre, en Décembre 2020.

Ces travaux ont été chiffrés en deux lots (énergétique et thermique) pour un montant total de 132.745 euros HT par notre MO, AER : Lot énergétique : 66.197 euros HT et Lot thermique : 57.868 euros HT MO : 8.648 euros HT.

A l'unanimité, cette demande de subvention est approuvée par le Conseil municipal.

4- Rénovation énergétique et thermique de l'ancienne Gendarmerie

Ces travaux concernent l'installation d'un nouveau système de chauffage (pompe à chaleur) dans l'appartement du 1er étage, de la VMC dans l'appartement du 2ème étage et la reprise des fenêtres et volets sur les 3 appartements de l'ancienne gendarmerie.

Ces travaux ont été chiffrés en deux lots (énergétique et thermique) pour un montant total de 35.733 euros HT.

Lot énergie attribué à l'entreprise OLLIER : 10.360 euros HT.

Lot thermique attribué à l'entreprise « AU PHIL DU BOIS » : 23.537 euros HT + 1800 euros de peinture.

A l'unanimité, cette demande de subvention est approuvée par le Conseil municipal.

**Subventions – Demandes de subventions auprès de la Région dans le cadre du projet Bourg-Centre pour les travaux d'aménagements de la rue du Bouc :**



Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de la Région dans le cadre du projet BOURG CENTRE peut être demandée pour les travaux d'aménagement de la rue du Bouc de Barjac. Au regard des critères d'attribution, cette subvention portera exclusivement sur le lot voirie et la partie « pavage » du projet. Pour rappel, le lot voirie a été attribué à l'entreprise LAUPIE pour la somme de 244.171,65 euros HT. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région, une subvention pour les travaux d'aménagement de la rue du Bouc.

**Foncier communal – Ouverture de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste au Cornier – Autorisation à M. le Maire d'agir :**

Il a été constaté que les parcelles C210 de Mr TRUPHENS Léopold et C215 de Mr FLANDIN Auguste situées au lieu-dit du Cornier ne sont manifestement plus entretenues depuis de nombreuses années. Des recherches effectuées par les services administratifs de la ville de Barjac mettent en évidence l'impossibilité de contacter les propriétaires pour remédier à cet état.

Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés et parcelles situées dans la commune, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Maire est autorisé à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales pour les parcelles susmentionnées.

**Foires et marchés – Evolution de la tarification du marché :**

Le marché alimentaire du Vendredi de Barjac est un marché prisé par les marchands. Au regard de la date de la dernière modification du tarif au mètre (droit de place) : Délibération du 6 Avril 2017 et des politiques tarifaires des autres marchés du secteur, une modification des tarifs d'occupation du domaine public (droit de place) est proposée.

Cette proposition a fait l'objet de débat lors de réunions (11 et 18 Décembre 2020) entre l' élu en charge des foires et marchés (Cyril GILLES), les représentants syndicaux du Marché et les techniciens de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire ainsi qu'il suit :

**TARIFS JANVIER 2021 MARCHE HEBDOMADAIRE :**

. Ticket passager\* :

1,50 euros / Hiver (15 Septembre au 15 Mars), 2 euros / Eté (15 Mars au 15 Septembre)

. Abonnement annuel\* :

1,15 euros

. Abonnement saisonnier 6 mois (15 Mars au 15 Septembre)\* :

1,30 euros

. Branchement électrique : 3,50 euros

. Branchement électrique annuel : 35 euros 35 euros

. Camion outillage : 35 euros

\* Les tarifs s'entendent au mètre linéaire pour 50 semaines (annuel) et 25 semaines (saisonnier)

**Travaux d'électrification du SMEG – Approbation de l'opération et du programme de travaux concernant le renforcement du poste Malliague :**

Monsieur le Maire ainsi que M. le Conseiller municipal représentant de la Commune au SMEG exposent à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux de renforcement du Poste Malliague. Il s'agit de la correction d'une contrainte électrique sur le réseau au départ du poste "Malliague" du fait d'une section de câble insuffisante (T50<sup>2</sup>) (FPT du gestionnaire réseau). La préconisation technique d'Enedis est posée sur un passage en T150<sup>2</sup> aérien. Au vu du travail exécuté depuis de nombreuses années sur Barjac concernant la démarche "Village de Caractère" d'une part, la progression continue de la mise en souterrain des réseaux d'autre part et la présence dans le périmètre de l'affaire de dipôles déjà en souterrain, il est question s'orienter vers une solution en souterrain avec remplacement du poste et pose d'un transfo fournis par Enedis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée approuve le projet dont le montant s'élève à 135 402,85 € HT soit 162 483,42 € TTC, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à



venir. Elle note que la participation de la Commune s'élèvera approximativement à 0,00 €, l'opération étant financée par le SMEG et des subventions. Elle autorise le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

**Urbanisme – Approbation et autorisation de signature au Maire pour les avenants aux conventions de prestations de services ADS et SIG avec Alès agglomération :**

La commune de Barjac est adhérente au service commun ADS depuis 2015. Ce service permet l'instruction des demandes d'urbanisme pour le compte de la Commune. Elle est également adhérente au service « SIG », système d'information géographique, qui permet d'obtenir divers renseignements d'urbanisme.

Les conventions de prestation de services ont pris fin au 31/12/2020. Il convient donc de signer des avenants de prolongation de ces conventions. Ces conventions sont approuvées à l'unanimité du Conseil municipal.

**Foncier communal – Cession des trois logements communaux de la « Maison Bernard » - Rue du Bouc :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat, par un locataire – M FLEISCHL Julien, de l'immeuble communal sis Rue du Bouc et cadastré section AB N°12 au prix de 310.000 €. M FLEISCHL Julien s'engage à maintenir les locataires actuels dans leur appartement.

Il rappelle que cet immeuble composé de 3 logements et d'un parking attenant d'une superficie de 2367 m<sup>2</sup> ont été achetés en 2014 et loués jusqu'à ce jour. Le parking cadastré section AB N° 13 ne fera pas parti de la vente afin que la Commune puisse continuer d'en bénéficier en tant que parking.

Son prix d'acquisition (265 000 euros), les travaux effectués et à faire, ainsi que le fait que la Commune (d'une valeur estimative d'une centaine de milliers d'euros) restera propriétaire du parking plaident en faveur de la vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Mme Olga BOFILL - Monsieur Alain RAYBAUD ne prend pas part au vote), donne un avis favorable à la cession à M. FLEISCHL Julien, de l'immeuble cadastré section B N° 12 sis Rue du BOUC pour un montant de 310.000 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de ce terrain en l'étude Me ALLARD notaire à Barjac.

De plus, sur proposition du Maire, le Conseil municipal souhaite, à la majorité (un vote contre : M. Robin FURESTIER), que M. le Maire, avec le comptable public, organise le placement des fonds issus de la vente, à hauteur de 310 000 euros maximum, et donne délégation au Maire pour définir la durée et le produit de placement. Néanmoins, après concertation avec le Comptable public de la Commune, aucune solution de placement autorisée actuellement ne rapporte d'intérêts, compte-tenu des taux du marché monétaire, qui depuis quelques années sont devenus très faibles voire négatifs. Le jour où les taux remonteront, la commune pourra envisager un placement comme elle l'avait fait par le passé.

**Questions diverses :**

- Sur proposition du Maire, une réflexion aura lieu autour du permis de louer, pour sa mise en place sur la Commune.
- Vaccination covid-19 : les Mairies ont été sollicitées afin de réaliser le recensement des personnes de plus de 75 ans acceptant de se faire vacciner. Avec l'aide du CCAS, ce recensement a été effectué et transmis au Préfet du Gard. Ce dernier a transmis des instructions concernant l'organisation de la vaccination et les centres ouverts. Ces informations sont disponibles sur le site web ou en mairie
- Un nouveau protocole de lutte contre le Covid-19 est applicable à la cuisine centrale et a posé des problèmes d'interprétation. Néanmoins, Mme l'Adjointe à la cuisine centrale et toute l'équipe ont réussi à mettre en place cette nouvelle organisation malgré les difficultés.
- En ce début d'année 2021, en raison de la crise sanitaire, la traditionnelle Cérémonie des vœux a dû être annulée. Afin de présenter les projets et l'équipe municipale pour cette nouvelle année, un article a été fait par le Midi Libre avec une interview M. Le Maire et Aline Guyonnaud. Le Maire préparera également une intervention vidéo du Maire sur les projets et l'équipe.

- Les élus ont discuté des liaisons en transport en commun reliant Barjac aux grandes villes du Gard et des environs. Le Conseil municipal souhaiterait d'une meilleure liaison soit assurée avec la Vallée du Rhône.

***Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale :***

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- Un recours devant le tribunal administratif a été initié avec le cabinet d'avocat Goutal, Alibert et associés. Il concerne la demande en annulation de la délibération de la Communauté de communes Cèze-Cévennes fixant les attributions de compensation définitives pour 2020, en raison de leur modalité de calcul sur la compétence enfance-jeunesse. La rédaction du mémoire introductif d'instance et la saisine de la juridiction est en cours. Cela coûtera à la Commune en honoraires d'avocat un montant estimatif compris entre 1 500 et 2 250 euros H.T.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le marché d'entretien annuel de l'éclairage public a été renouvelé après mise en concurrence avec la Société Loubière pour un montant de 14,80 euros HT par point lumineux soit approximativement 6 216 euros HT pour 420 points.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le marché public d'assurance a été renouvelé après mise en concurrence avec la SMACL, pour les lots et montants suivants :
  - o Lot N°1 Dommages aux biens et risques annexes (sans franchise) : 10 859.79 € TTC
  - o Lot N°2 Responsabilité civile et risques annexes (sans franchise) : 3 366.54 € TTC
    - Protection juridique : 522.16 € TTC
    - Protection fonctionnelle : 139,21 € TTC
  - o Lot N°3 Flotte automobile (sans franchise) : 5 394.84 € TTC
    - Mission auto-collaborateur : 324.31 € TTC
  - o TOTAL : 20 606.85 € TTC

**SOUTIEN AU MAIRE DE LASALLE**

Pour avoir fait remarquer, sur le marché, à un individu qu'il ne portait pas son masque, Henri De Latour a été jeté à terre par un coup de poing.

Les agressions physiques ou verbales à l'encontre de maires dans l'exercice difficiles de leurs fonctions sont multipliées.

A Barjac, une plainte, classée sans suite, avait été déposée pour « dénonciation calomnieuse ».

Le Conseil municipal à l'unanimité mandate le Maire et Sylvian Belin à la manifestation de Lasalle.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire, Edouard CHAULET

